



## CONVENTION D'UTILISATION DU LOGICIEL SPAIETACLE

Entre l'association **7 Lieux**  
située au 12, rue d'Artois à Lille  
Représenté par Monsieur Luc ARNOLD en qualité de Directeur

### **Propriétaire de la licence du Logiciel Spaietacle**

Et

L'association **Groupe Anonyme**  
située au 12, rue d'Artois à Lille  
Représentée par Monsieur Pascal MARQUILLY en qualité de Directeur

### **Utilisateur du Logiciel Spaietacle**

Il a été convenu ce qui suit :

7 Lieux met à disposition de l'association Groupe Anonyme l'utilisation du logiciel Spaietacle dans les conditions suivantes :

Le paiement d'un droit d'entrée unique d'un montant qui s'élève à 327 € TTC

Le paiement d'une redevance annuelle correspondant au frais de maintenance qui s'élève pour l'année 2014 à 186.12 € TTC

Cette redevance annuelle sera réévaluer chaque année au prorata de la masse salariale de chaque utilisateur.

7 Lieux disposant de la licence d'exploitation du logiciel Spaietacle est le seul habilité à autoriser les droits d'usage et d'exploitation de celui-ci.

Toute utilisation autre que celle définit dans la présente convention ainsi que le défaut de règlement du droit d'entrée et de la redevance annuelle annulera automatiquement les droits d'utilisation du Logiciel Spaietacle par l'association Groupe Anonyme.

La présente convention est d'une durée de 1 an. Elle prendra effet le 1er avril 2014 et prendra fin le 31 mars 2015. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Fait à Lille, le 1er avril 2014

Pour Le Groupe Anonyme  
Pascal MARQUILLY

Pour 7 Lieux  
Luc ARNOLD